

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 septembre 2024

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, à seize heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du dix sept juillet deux mille vingt-quatre.

Présents :

Xavier Bertrand, Valérie Biégalski, Luc Bouniol-Laffont, Alexandre Cousin, Valérie Cuvillier, Laurence des Cars, Mady Dorchies-Brillon, Sabine Finez, Aline François-Colin, Olivier Gabet, Sandra Guthleben, Henri Loyrette, Jean-Paul Mulot, Arielle Fanjas, Lucie Ribeiro, Hélène Corre, Francis Steinbock, Lorraine Vilain

Pouvoirs :

Dominique de Font Réaulx à Aline François-Colin, Bertrand Gaume à Sandra Guthleben, Jean-Yves Larrouturou à Henri Loyrette, Hilaire Multon à Arielle Fanjas, Souraya Noujaim à Olivier Gabet, Souraya Noujaim, Kim Pham à Laurence des Cars, Mathilde Prost à Luc Bouniol-Laffont, Ariane Thomas à Francis Steinbock,

Excusés :

Christelle Buissette, Aurore Colson, François Decoster, Dominique de Font Réaulx, Bertrand Gaume, Jean-Yves Larrouturou, Hilaire Multon, Souraya Noujaim, Daniel Percheron, Kim Pham, Mathilde Prost, Sylvain Robert, Frédéric Salat-Baroux, Ariane Thomas

Assistaient également à la séance :

Conseil régional Hauts de France : Nathalie Gheerbrant, Audrey Lory,
Conseil départemental du Pas-de-Calais : Romuald Fiche,
Communauté d'agglomération Lens-Liévin : Patrice Joosep, Nelly Turlutte,
Musée du Louvre-Lens : Juliette Barthélémy, Hélène Bouillon, Rémi Maillard, Véronique Petitjean,
Annabelle Ténèze, Manon Verdin

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine Finez est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-272

Préparation, passation et attribution des marchés publics

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R.1431-1 à R. 1431-21,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre-Lens* »,

Vu la délibération n° 2023-227 du Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2023 sur les délégations de la Directrice du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2024-256 du Conseil d'Administration en date du 22 mars 2024 portant sur les procédures commande publique du Musée du Louvre-Lens,

RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Autorisation de lancement des procédures

Considérant qu'aux termes de l'article L. 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, la délibération du Conseil d'Administration peut être prise avant l'engagement de la procédure de marché public. Pour cela, elle comporte obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché,

Considérant que pour permettre la réalisation de ses missions, le Musée du Louvre-Lens doit procéder au lancement des marchés nécessaires à son bon fonctionnement,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Les consultations nécessaires à son bon fonctionnement sont les consultations suivantes :

Objet	Procédure et forme	Description
Marché public de maintenance et de fournitures d'équipements réseaux et systèmes pour les besoins du Musée du Louvre-Lens	Marché passé en procédure d'appel d'offres ouvert Marché alloti : Lot 1 : Infrastructure réseau Lot 2 : Infrastructure serveur La rémunération du présent accord-cadre mono attributaire se fait sur la base des prix unitaires sans minimum et avec un maximum en valeur pour chaque lot sur la durée du marché (4 ans) : - Lot 1 : 250 000 € HT - Lot 2 : 150 000 € HT	L'objet du marché est une prestation de maintien en condition opérationnelle des infrastructures réseaux, et systèmes pour les besoins du Musée du Louvre-Lens

A noter que l'obtention d'un mécénat de l'entreprise SFR, pour une durée de trois ans, permet de couvrir une partie des besoins du marché qui s'achève, et de ne pas relancer de lot concernant la maintenance des équipements télécom.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement des marchés et l'ensemble des opérations nécessaires à la conclusion des différents contrats,
- D'autoriser la signature des contrats à venir et tous les documents afférents aux marchés publics,
- D'acter la clôture des procédures achevées et d'affecter les crédits correspondants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Pour la Présidente, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »

Délibération certifiée exécutoire le



REÇU EN PREFECTURE

Feuille n°3 de la Délibération n°2024-272 – Préparation, passation et attribution des marchés le 27/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-200027662-20240924-2024_272-DE